



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juin 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 06 16-02-ASSOCIATIONS - Subventions aux associations – Exercice 2025

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 03/06/2025
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 10/06/2025
Pouvoirs :	6	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 17/06/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Christian NEUVILLE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, décide d'accorder des subventions à diverses sociétés, groupements ou œuvres, comme indiqué ci-après, par prélèvement à l'article 6574 du budget, régulièrement approvisionné.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission générale du 10 juin 2025,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2122-21,
Vu l'avis de la commission,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, pour chaque subvention :***

ADOPTE les subventions suivantes :
par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) Sou des Ecoles (1 550€) ; Amicale de St Laurent de Vaux (300€) ; OVE (474€) ADAPEI (450 €), ABAPA (200 €), Amicale du Personnel Communal (5 000 €), Prévention Routière (250€) Temps et Partage (1 000 €), Jeunes Sapeurs-Pompiers (1 200€), Souvenir Français (400€), Twirling-bâton (1 500 €), Association musicale (3 000 €), Cie des Fontaines (200 €), Araire (300€), Amicale Boule (500 €).

par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), USOL Trail (500€), USOL Outdoor (500€), USOL Triathlon (500€)

MM Daniel MALOSSE et Joao DA ROCHA sortent de la salle et ne prennent pas part au vote

par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), OGEC crédit projet (4 300€)

Mme Isabelle VIDAL est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote

par 5 abstentions, 26 voix pour, (unanimité des suffrages exprimés), Fanfare (4 000 €)

M Rémi GILLET est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

par 5 abstentions, 27 voix pour, (unanimité des suffrages exprimés), SECOL (500 €)

par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Comité des fêtes (2 500€)

M Henri COQUARD, Mmes Danielle CHARVOLIN, Chantal ROCHE, sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote

par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), CINÉVAL (12 000€)

MM Gérard DUPLAT, Yohann DUMAS, Mmes Véronique DUMAS et Ghislaine FROMM, sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2025.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
20.06.25
et de la publication en mairie le
20.06.25
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

